

Motion : « Pour un rapport participatif et fédérateur sur les dotations »

Texte de la motion :

Conformément à l'art. 143 RE, le Synode demande au Conseil synodal de présenter un projet de décision prévoyant que le groupe de travail chargé d'élaborer le rapport à venir sur les dotations sera composé de personnes désignées par le CS et de représentants élus par le Synode. Le bon sens veut que les membres de ce groupe de travail soient représentatifs des différents lieux d'Eglise de l'EERV, auxquels devraient être associés des délégués représentant l'Etat et la Faculté de théologie et de science des religions de l'Unil.

Motivation :

Le rapport sur les dotations concerne toute l'EERV. L'attribution des ressources humaines affectées à la mission de l'Eglise au service de tous relève d'ailleurs de la compétence du Synode, selon le RGO, art. 18, § 2. Cette réflexion engage par ailleurs des dimensions théologiques, ecclésiologiques, socio-politiques, pastorales, diaconales et communautaires importantes.

La meilleure manière d'assurer l'unité de vues nécessaire à la crédibilité et à la cohésion de notre Eglise, autant qu'à l'accomplissement de sa mission au service de tous, est sans doute d'associer des représentants des différents lieux d'Eglise à la conception du rapport sur les dotations, et non pas de le confier exclusivement à des représentants de l'exécutif, comme cela a aussi été proposé par la Comex lors du Synode extraordinaire des 9 et 10 mars derniers. Ainsi le Conseil synodal pourra-t-il revenir auprès du Synode avec un rapport sur les dotations susceptibles de fédérer largement et fondé sur un véritable processus participatif.

Dans ce cas aussi, il est nécessaire de ne pas perdre de temps, c'est pourquoi nous vous proposons non seulement d'accepter la motion mais encore de la renvoyer directement au Conseil synodal conformément à l'art. 144 let. b. Cela lui permettra de mettre un groupe de travail en œuvre dès la décision prise au synode de novembre.